

Novembre 2022

P 15 PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Description des risques de durabilité

Le Règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit règlement « Disclosure », crée de nouvelles obligations de transparence en matière de finance durable pour les acteurs de marché. Il fait partie du plan d'action de la Commission européenne, dont l'une des ambitions est de participer à la réorientation des flux de capitaux vers les activités durables.

Ce règlement prévoit la publication d'informations destinées aux clients sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement.

La notion de **risque en matière de durabilité**, que couvre la présente politique, comprend « *tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance d'entreprise qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».

Ainsi, au même titre que d'autres risques liés aux activités sur les marchés financiers, il convient de prendre en compte lors d'investissement les risques de durabilité suivants :

➤ **Sur le plan environnemental**

- Les **risques de transition**, résultant de la transformation de l'économie vers une économie bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques technologiques, risques de réputation et risque d'opportunités de marché),
- Les **risques physiques**, qui correspondent aux dommages résultants de la dégradation de l'environnement (changement climatique, perte de biodiversité, pollutions, etc.). Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels tels que les ouragans) ou chroniques (liés à l'augmentation des températures et à des changements géographiques de long-terme tels que la montée des eaux). Ils regroupent les vagues de chaleur, de froid, de sécheresse, les cyclones tropicaux, les incendies ou encore les inondations.

Ces risques peuvent fortement impacter la valeur d'un émetteur, ou sa capacité à rembourser ses emprunts, de façon ponctuelle ou continue. Ces risques peuvent être de nature variable : dommages physiques ou dépréciation de la valeur des actifs réels de l'émetteur, dégradation de sa réputation ou encore risques juridiques.

➤ Sur le plan social

- Les **risques sociaux** et ceux liés aux droits humains fondamentaux, impactant négativement les travailleurs et les communautés qui les entourent. On peut noter, par exemple, le travail forcé et l'esclavage, le travail des enfants, le respect des peuples indigènes et de leur patrimoine culturel, le droit de propriété, les discriminations, la liberté d'association, la santé et sécurité des employés, les conditions de travail décentes ou la rémunération et la protection sociale.

Ces risques peuvent fortement influencer la valeur d'un émetteur, ou sa capacité à rembourser ses emprunts, via un impact sur sa réputation ou des poursuites judiciaires.

➤ Sur le plan de la gouvernance

- Les **risques de gouvernance et autres risques éthiques** tels que le terrorisme, la corruption et le trafic d'influence, l'évasion fiscale, ou l'absence de protection des données. Ainsi, lorsqu'un véhicule d'investissement intègre dans son portefeuille des titres de sociétés n'ayant pas mis en place des mesures permettant de s'assurer de leur bonne gouvernance, il est potentiellement exposé à une incidence négative sur sa valeur.

Ces risques peuvent fortement diminuer la valeur d'un émetteur, ou sa capacité à rembourser ses emprunts, via un impact sur sa réputation, des poursuites judiciaires ou encore des fraudes.

Nos engagements face aux risques en matière de durabilité

Notre démarche d'investisseur responsable face aux risques de durabilité est intégrée depuis de nombreuses années dans nos processus d'investissement. Nous avons mis en place dès 2003 des processus d'intégration de facteurs extra-financiers couvrant les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de nos décisions d'investissement. Les fils conducteurs de cette démarche ont été la transparence, la progressivité et le pragmatisme.

Nos engagements reposent sur :

1. Notre **Charte d'Investissement Responsable** décrivant les 3 grands principes composant le socle de notre démarche. Cette charte est disponible sur notre [site internet](#).
2. Notre **Politique d'Investissement Responsable** décrivant l'ensemble de nos processus et politiques. Ce document décrit notamment :

- Notre politique d'exclusions normatives couvrant les exclusions relatives aux armements non conventionnels, aux juridictions ne respectant pas les principes énoncés par le Groupe d'Action Financière, aux organisations ne respectant pas les principes du Global Compact de l'ONU. Cette politique d'exclusion nous permet de réduire les risques sociaux et de gouvernance.
 - Notre politique d'exclusions sectorielles relative aux secteurs du tabac, des hydrocarbures non-conventionnels, du charbon thermique et de l'alcool. Cette politique d'exclusion sectorielle nous permet de réduire les risques de transition (limitations de l'exposition aux énergies fossiles), mais aussi aux risques sociaux et de gouvernance en nous séparant d'activité incontestablement néfastes pour la santé.
 - Une politique de gestion des controverses qui nous permet de réduire le risque de gouvernance.
 - Une politique d'engagement et de vote
 - Une gestion des risques extra-financiers par la mise en place d'alertes sur des indicateurs extra-financiers.
3. La mise en place d'une **gouvernance robuste** impliquant l'ensemble des métiers : Direction, Gestion, Middle-Office, Reporting, Conformité et Contrôle Interne et Contrôle des risques au travers d'un Comité Investissement Responsable et d'un Comité opérationnel ESG+.

L'ensemble de ces engagements et démarches sont décrits sur notre site Internet sous la rubrique : Agir avec l'Investissement Responsable.